

## Commission Arbitrage de Ligue

Saison 2022/2023

Toulouse le 25 juillet 2022

**Objet**: Rencontres Amicales

## Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, et Représentants des Clubs,

Comme chaque début de saison, de nombreuses rencontres amicales sont à planifier. Il me paraît important de vous rappeler une règle essentielle au bon déroulement de ces rencontres. Toute rencontre organisée à l'initiative d'une association, doit faire systématiquement l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Ligue :

- <u>seniors@occitanie-ffr.fr</u> pour les rencontres séniors
- jeunes@occitanie-ffr.fr pour les rencontres M16 et M18
- <u>feminines@occitanie-ffr.fr</u> pour les rencontres féminines

<u>au plus tard le lundi qui précède la rencontre</u>, avant 17h00, en précisant la date, l'horaire, le lieu de la rencontre et le niveau de jeu pratiqué pour identification dans la base OVAL-E 2 (voir document).

Après validation par la Commission des Épreuves, la Commission Arbitrage de Ligue procèdera à la désignation d'un officiel de match.

En cas de non-respect de cette procédure, la Commission Arbitrage de Ligue ne pourra pas s'engager à honorer les demandes, qui seraient hors délai.

Le déroulement et l'organisation de toute rencontre oblige l'établissement obligatoire d'une feuille de match (art.413 RG), l'obligation de respecter les conditions d'encadrements (art.351 RG) et l'obligation pour chaque personne de respecter les conditions d'accès à l'aire de jeu (art. 444 RG) pour la saison 2022/2023. Les frais d'arbitrage sont à la charge du club organisateur.

Tous les arbitres fédéraux classés (divisionnaires 2 et 3) sont en stage obligatoire du <u>vendredi 26</u> <u>août 18h jusqu'au dimanche 28 août 14h</u>, et l'ensemble des arbitres régionaux de la Ligue sont en stage obligatoire <u>le samedi 3 septembre de 8h30 à 17h30.</u> (voir tableau planification des rencontres)

Par conséquent, <u>les arbitres ne seront pas désignés pour arbitrer pendant le déroulement de ces stages.</u>

Si les demandes sont maintenues par le club organisateur pendant les stages, il devra prévoir la disponibilité de l'un des deux entraineurs, le sien ou celui de l'équipe adverse, pour diriger la rencontre.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents et Représentants de clubs, à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Eric DORIA
Directeur Arbitrage Ligue Occitanie

## Copies:

- Alain DOUCET, Président de la Ligue Occitanie Rugby
- Jean-Yves MOURET, Secrétaire Général de la Ligue Occitanie Rugby
- Rolland SORMANI, Président de la Commission des Épreuves de la Ligue Occitanie Rugby